

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE
COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU**

Château de la Verrerie - BP 69
71206 LE CREUSOT Cedex
support_cdd@creusot-montceau.org

Le Conseil de Développement Durable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, a organisé

le JEUDI 14 JUIN 2019 à BLANZY

une rencontre sur le thème :

Bien manger...

L'alimentation durable: un levier de développement pour notre territoire?

Un pari qui nous concerne tous!

Nous avons accueilli 51 participants : 8 membres du CDD, 11 élus locaux, 4 représentants d'organismes divers, 4 acteurs du monde agricole, 11 membres d'associations et acteurs locaux, 5 représentants des services communautaires, 6 habitants et 2 intervenants extérieurs.

Dans son **INTRODUCTION** le président du CDD a d'abord souligné que la rencontre s'inscrivait dans le cadre des missions du CDD : avis et contributions aux grands dossiers et projets communautaires, mission d'expertise, mobilisation des citoyens et usagers du territoire.

Il a ensuite rappelé les travaux conduits sur le sujet dans le cadre de la saisine PLUI et à partir de l'attention portée à la prise en compte du caractère rural du territoire, la proposition actée par les élus dans le PADD, reprise dans le PCAET, pour l'élaboration d'un PAT.

Il a évoqué le suivi engagé au sein d'un groupe de travail qui a notamment préparé cette rencontre avec le double objectif de formuler des contributions et propositions aux élus, et d'engager une dynamique des acteurs.

Il a enfin inscrit les échanges dans un cadre de réflexion qui repose sur :

- > le contexte et les exigences de la transition pour préserver le climat et la biodiversité,
- > les attentes de plus en plus affirmées des citoyens pour une alimentation de qualité,
- > le besoin d'une structuration des circuits de proximité pour répondre aux attentes des consommateurs et assurer les revenus des producteurs,
- > les évolutions nécessaires de notre territoire configuré sur une production dominante voire unique,
- > l'engagement d'acteurs locaux dans d'autres modèles de production / consommation,
- > la nécessité d'engager une démarche structurée mais progressive.

De l'intervention ...

- de **M. BONNEFOY de l'Association Terres en Ville, chef de file du Réseau National PAT** qui regroupe 42 acteurs (Collectivités, acteurs économiques, de la société civile, de la recherche ...) chargé d'accompagner la mise en place de ce dispositif. (cf annexe 1)

... des témoignages

- de **Mme DAVID directrice du Pays Beaunois** qui a rapporté son expérience d'une démarche alimentaire territoriale « Le goût d'ici » (annexe 2)

- d'acteurs locaux d'une initiative alimentaire locale existante ou en projet (annexe 3)

... des échanges qui les ont prolongés, et des travaux des trois ateliers qui ont suivi,

... on peut retenir que :

> Tout **projet de développement d'une alimentation territoriale** suppose :

- un portage politique fort et déterminé
- une ingénierie structurée et efficace
- une démarche partenariale volontariste et continue
- une stratégie globale et des actions concrètes
- une implication des consommateurs (Forums, sites, enquêtes, avis ...)
- la prise en compte des « nouveaux métiers » pour les producteurs (produire, transformer, vendre)

> L'autonomie alimentaire territoriale restant une utopie, la demande est toujours supérieure à l'offre, et les circuits courts connaissant des limites, il convient de **prendre en compte et d'articuler toutes les filières de distribution** : vente directe, AMAP, marchés (réguliers, ponctuels, thématiques, mobiles ...), plate-formes coopératives, mais aussi épicerie / points services dans les bourgs et centres urbains à revitaliser, sans oublier grandes et moyennes surfaces. Toutes sont nécessaires et il convient d'en rechercher les complémentarités et les synergies.

> Le **développement de productions locales diversifiées** suppose :

- un recensement (déjà amorcé par Creusot Montceau en Transition) des producteurs sur le territoire et la valorisation (labellisation?) de leur productions,
- un accompagnement des changements de production et des nouvelles installations, dans une démarche systémique, reposant sur des modèles agronomiques durables pour aller au-delà des (de la) production(s) dominante(s),
- le développement du bio pour répondre tant à l'envie des producteurs qu'aux attentes des consommateurs,
- la prise en compte des questions foncières et la mise à disposition de terrains « dédiés » et entre autres les espaces test prévus au contrat métropolitain qui doivent être effectivement développés,
- la maîtrise des volumes pour appuyer la sécurité des producteurs et le développement des cultures en plein champ.

> La **mise en place d'un dispositif de distribution** nécessite que

- les débouchés soient clairement repérés et quantifiés
- les prix producteurs soient garantis

> La **contribution de l'alimentation collective** (Restauration scolaire notamment) pourrait permettre

- d'assurer une part significative de commandes,
- d'assurer un premier équilibre entre l'offre et la demande,
- d'engager des actions éducatives complémentaires,

à condition

- d'en structurer la filière,
- de dépasser les contraintes et freins réglementaires,
- de s'engager dans une démarche structurée mais progressive.

> D'**autres pistes** pourraient utilement être explorées :

- opportunités d'auto production (jardins et jardins partagés)
- agroforesterie

ANNEXE 1 – PRESENTATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Sur la base d'enjeux urbains et agricoles mais aussi d'organisation du territoire, de cohésion sociale, de développement de nouveaux circuits commerciaux, de nombreux types de politique agricole périurbaine coexistaient antérieurement et montraient leurs limites. Le constat d'un système alimentaire ni généralisable ni durable tant au plan environnemental que social et économique a conduit à l'émergence des PAT. La loi LAAF de 2014 stipule donc que : « *Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.* »

Les PAT sont définis par 12 critères : 6 précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT, 3 précisent le contenu du PAT, 3 précisent le processus d'élaboration. 135 à 150 projets sont repérés, 21 sont labellisés. Ils sont portés par des EPCI en majorité, mais aussi par des parcs régionaux, des communes, des départements. On distingue la famille des PAT agro-alimentaires, ponctuels (autour de la restauration scolaire par exemple) ou structurants, (Intégrant par exemple Restauration collective, Développement de l'offre agricole, Légumerie, Lutte contre le gaspillage alimentaire, Education à l'alimentation) et la famille des PAT systémiques ou transversaux, avec une ambition plus large (Trame verte et bleue et mesures agro-environnementales, Animation foncière, Aide aux très petites installations, Circuits courts, Sensibilisation citoyenne à la production biologique, Approvisionnement de la restauration collective, Santé publique, Lutte contre la précarité alimentaire, Education à l'alimentation, Développement de l'autoproduction).

La co-construction d'un PAT s'appuie sur une démarche de projet en 6 étapes :

- Installation d'une maîtrise d'ouvrage
- Mise en place de la gouvernance initiale
- Réalisation de l'état initial
- Co-construction de la stratégie alimentaire
- Formulation de la stratégie et du programme d'actions
- Mise en œuvre, suivi et évaluation

en veillant à 9 points de vigilance :

- Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture et de la nécessaire articulation des échelles
- Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies
- Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente
- Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives
- Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote
- Formaliser discours politique et programme d'actions
- Réunir les moyens humains et financiers du projet alimentaire territorial
- Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation

et communiquer tout au long du PAT

ANNEXE 2 – LE PROJET « GOUT D’ICI » DU PAYS BEAUNOIS

La démarche partenariale mise en œuvre vise à la fois l’agriculture, le patrimoine et le tourisme, dans la perspective de circuits courts, avec un potentiel économique significatif (habitants et touristes) et des productions territoriale assez diversifiées.

Une enquête préalable sur les débouchés a permis d’évaluer les attentes et les exigences des différents acteurs et révélé un intérêt particulier pour la filière viande bovine. A partir d’une étude complémentaire avec Agrosup, une filière expérimentale viande a donc été mise en place, en respectant tous les maillons de la chaîne en place (production, transformation, commercialisation), sur la base d’une charte garantissant la qualité aux uns, le prix aux autres.

Des actions d’accompagnement sont également développées : communication, animation, formations, tourisme et visites d’exploitation.

L’ensemble a été d’abord engagé dans le cadre du programme Leader qui a permis un appui technique (personnel) un portage politique et l’engagement d’un partenariat public/privé dont une association et une SAS ont pris le relai.

ANNEXE 3 – TEMOIGNAGES D’ACTEURS LOCAUX

- **Semeurs du possible** est une structure d’accompagnement de porteurs de projets auxquels sont offerts un cadre de test au sein d’une couveuse, par la mise à disposition (ou le partage) de foncier et de matériel, avec un accompagnement et/ou un tutorat. Elle gère dix lieux en Bourgogne dont 1 sur le territoire communautaire sur la base d’une gouvernance partagée et d’un travail en réseau.

- **Le Panier du Coin** est une association montcellienne de type AMAP qui travaille avec un maraîcher local et quelques autres producteurs également locaux, sur la base de distributions hebdomadaires, à prix garantis et sans intermédiaire. Sur le bassin minier, Le Panier du Coin organise un Troc plants avec trois autres associations et la commune d’accueil de la manifestation. Des membres de l’association, « Les Ecureuils du Panier », procèdent à des cueillettes solidaires (ce modèle de cueillette est aussi pratiqué au Creusot par le Cabas Bio).